

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kécia Daigle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b9d4e2b6665be01185ee870e>

Date d'obtention : 2023-03-16 19:15:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut jamais chercher à consulter les images et ou vidéos pouvant correspondre à de la porno juvénile sur le cellulaire de l'adolescent(e).

Que la trousse sexto est utilisé si la situation se passe à l'école et non à la maison.

Que la trousse est conçu pour limiter la propagation et qu'elle permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes.

Que si le sexto est un acte malveillant il faut saisir le cellulaire et appeler la police pour qu'elle fasse les démarches d'investigation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La prise en charge et le protocole vont être clair. Je vais être mieux outillé dans la démarche et la pose des questions aux jeunes. Je vais savoir que chaque intervenant fonctionne de la même façon donc l'uniformisation des interventions (si une situation implique un de mes élèves et ceux d'une école avoisinante) sera rassurante.

Que cette démarche peut aider à limiter la propagation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais demander à voir les photos et à utiliser la trousse Sexto dès la dénonciation d'une image à caractère sexuelle sur les réseaux sociaux. Poser les questions qui sont inscrite. À confisquer le cellulaire s'il y a preuve de malveillance. À être bienveillant et à l'écoute de la victime.